

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE D'ETRETAT/BENOUVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'A.S.A. Côte d'Albâtre organise les 26 et 27 Août 2023 une compétition automobile régionale dénommée : **42^{ème} Course de côte Régionale d'Etretat/Bénouville**.

Cette compétition compte pour :

- **Coupe de France de la Montagne 2024**
- **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2023**
- Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue de Sport Automobile de Normandie** sous le numéro 45 en date du 26/06/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 462 en date du 29/06/2023.

Organisateur technique

Nom : A.S.A. Côte d'Albâtre

Adresse : 74 rue du Village 76430 LES TROIS PIERRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	BELY Jean.....	Licence n°145422
Commissaires Sportifs	GUYOT Hubert	Licence n°137484
	FRANCOISE Jessy.....	Licence n°319478
Directeur de Course	CARTERON Michel.....	Licence n°8442
Directeurs de Course Adjoints	DEUIL Sébastien	Licence n°113016
Commissaire Technique responsable	SALENNE Jacques	Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	BOGEMANS Christophe	Licence n°44924
	CORREIA DA COSTA Fabien.....	Licence n°212454
	LALLOUETTE Jean-Marie.....	Licence n°4893
Médecin responsable	Dc GALLOIS Hervé	Licence n°332301
Chargé de la mise en place des moyens	DUQUESNE Henri	Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	VIGER David.....	Licence n°47235
Chargé des Commissaires de route	VIANDIER Arno	Licence n°13368
Chronométrateur	VOISIN Raphael.....	Licence n°211834
Adjoint au chronométrage	QUESNEL Catherine.....	Licence n°133279

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	http://www.asacotedalbatre.com
-----------------------	-----------------------	---

Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Mar 22/08/2023 23h59	
Publication de la liste des engagés	jeu 24/08/2023	http://www.asacotedalbatre.com
Vérifications administratives	Sam 26/08/2023 14h30 à 18h45 Dim 27/08/2023 07h45 à 09h30	Ferme Léger à Bénouville
Vérifications techniques	Sam 26/08/2023 14h45 à 19h00 Dim 27/08/2023 08h00 à 09h45	Ferme Léger à Bénouville
Briefing des commissaires	Dim 27/08/2023 07h30	Ferme Léger à Bénouville
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires	Dim 27/08/2023 08h30	Ferme Léger à Bénouville
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Ferme Léger à Bénouville
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 27/08/2023 10h00	Ferme Léger à Bénouville
Essais non chronométrés	Dim 27/08/2023 08h30 à 10h15	
Essais chronométrés	Dim 27/08/2023 10h30 à 12h00	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 27/08/2023 12h15	Ferme Léger à Bénouville
1 ^{ème} Montée de course	Dim 27/08/2023 A partir de 12h30	
2 ^{ème} Montée de course	Dim 27/08/2023 à l'issue de la 1 ^{ère}	
3 ^{ème} Montée de course	Dim 27/08/2023 à l'issue de la 2 ^{ème}	
4 ^{ème} Montée de course	Dim 27/08/2023 à l'issue de la 3 ^{ème}	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Ferme Léger à Bénouville
Remise des prix	Dim 27/08/2023 Dès la fin de la course	Ferme Léger à Bénouville

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées :

..... [Garage APN Développement, Les Loges \(76790\)](#)

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 27 Août 2023 à 09h45**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 27 Août 2023 à 08h30**.

Pesage des voitures libre ou obligatoire **CD 11 face à la Ferme Léger (Bénouville)**

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **Mardi 22 Août 2023 à 23h59**.

RALLYGT 19 rue Hamelin 27700 LES ANDELYS

Tél : 0651776254 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle seront indiquées par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Etretat/Bénouville a le parcours suivant : **CD 11 axe Etretat/Bénouville**.

La course se déroulera en **4** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	CD 11
Arrivée	CD 11
Pente moyenne	2%
Longueur du parcours	1630 mètres
Modalités de retour au départ	descente en convoi par la route de course
Parc de départ (lieu)	CD 11
Parc d'arrivée (lieu)	Ferme Léger (Bénouville)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : CD 11

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents.

Lieu	Ferme Léger (Bénouville)
.....	à droite du CD 11 dans le sens Etretat / Bénouville
Accessible	à partir de 09h30 le Samedi 26 Août 2023
Remorques garées à	Ferme Léger (Bénouville)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **CD 11, à 400 mètres après la ligne d'arrivée, devant l'entrée de la Ferme Léger**.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage (pendant les vérifications au parc des vérifications, les essais et la course au parc départ, le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée) seront placés :

..... **Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger (Bénouville)**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Les classements en direct de l'épreuve seront disponibles sur le site <http://www.rallygt.org>

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra :

..... **Samedi 26 Août 2023 de 13h30 à 19h00 et Dimanche 27 Août 2023 de 07h00 à 19h30**

..... **Ferme Léger (Bénouville)**

..... **Téléphone de permanence : Henri DUQUESNE 06.11.42.80.35**

Centre de secours le plus proche :

Lieu **CHR LE HAVRE**

Téléphone n° **02.32.73.32.32**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le Briefing des pilotes sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : **aux feux tricolores.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilote classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,
- Remise des prix : lieu, date et heure : voir article 1.2P HORAIRES